



Accord collectif sur les modalités de gestion des ASC mutualisées au sein du GPF SNCF **L'UNSA-Ferroviaire, en responsabilité, valide le texte !**

Paris, le 12 mars 2019

La validation par **L'UNSA-Ferroviaire** du nouvel Accord de Gestion des Activités Sociales et Culturelles (ASC) est un signe fort, qui démontre qu'au-delà des volontés politiques prônant la concurrence à tout prix, les aspects sociaux demeurent un lien important d'intégration des Cheminots.

Cet accord préserve les marqueurs de chaque CSE, qui gardera le choix de sa stratégie sociale à hauteur de 50%.

Durant tout le processus de concertation, **L'UNSA-Ferroviaire** a revendiqué le maintien de Comités d'Établissement (désormais CSE = Comités Sociaux et Économiques) de plein droit, tant sur les aspects économiques que sociaux. **L'UNSA-Ferroviaire** considère également que, dans la volonté d'assurer une prestation équitable à tous les cheminots, la gestion de la restauration d'entreprise doit revenir à la SNCF. Ainsi, complétée par des Titres-Restaurant mis en place par **L'UNSA-Ferroviaire**, tous les cheminots concernés bénéficient d'un accès identique au droit à la restauration.

De tous temps, les colonies de vacances des enfants, les vacances familiales, les fêtes de Noël mais également des centaines d'associations de Cheminots, les Restaurants d'entreprise au bénéfice de tous, sont et restent un marqueur important d'appartenance à ce que l'on dénomme communément : « *la Famille Cheminote* ».

Au même titre que les Facilités de Circulation, ces activités sont ancrées dans la mémoire collective des salariés du GPF SNCF. Il nous appartient de défendre ces acquis afin de préserver ce qui restera de notre identité cheminote.

L'UNSA-Ferroviaire valide un accord de gestion des ASC équilibré au bénéfice de tous les Cheminots !



**Table ronde NÉGOCIATION ACCORD DE GESTION
DES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES**

MARS 2019



Monsieur le Directeur,

Nous souhaitons revenir sur les travaux et les expériences accumulées sur ce sujet, pas seulement depuis ces dernières semaines et les versions successives de projet d'accord, mais également sur les travaux engagés consécutivement à l'adoption de la réforme du 4 août 2014.

L'UNSA-Ferroviaire a, durant tout ce processus, largement exprimé son positionnement dans le respect des textes en vigueur.

Nos principes, qu'il convient de rappeler, reposent sur deux axes prioritaires :

- Le maintien de CSE de plein droit assurant des prérogatives tant économiques que sociales ;
- La restauration d'entreprise :

Nous rappelons que **L'UNSA-Ferroviaire** estime que la restauration relève des obligations de l'employeur et nous demandons que l'Entreprise reprenne celle-ci à sa charge. Comme nous l'avions exprimé lors de la Table Ronde du 17 décembre 2015, nous demandons une équité d'accès à la restauration d'entreprise pour tous les Cheminots, indépendamment de leur ÉPIC d'appartenance. Le projet d'accord ASC soumis au débat répond à ces attentes.

Nous souscrivons à la réalisation d'un audit sur la production de la restauration d'entreprise, à condition que les parties s'engagent à travailler efficacement sur la question et à y donner les suites utiles.

L'allocation des Titres-Restaurant devra impérativement être incluse dans cette étude, car nous considérons qu'au regard des évolutions des modes de vie et de la taille des zones d'emplois, les Titres-Restaurant peuvent répondre aux attentes des salariés.

Comme nous le revendiquons dans les concertations liées à la réforme de 2014 et ceci afin de respecter le choix des salariés exprimé démocratiquement, les CSE doivent garder la maîtrise de leurs Activités Sociales et Culturelles. Le projet d'accord répond également à cette revendication.

Sur la base du rapport PIROT de 1986, les CE ont su démontrer leurs capacités à gérer les ASC. Celles-ci ont évolué, se sont modernisées, parfois pas assez vite selon **L'UNSA-Ferroviaire**, dans le respect de la pluralité syndicale. Cet état d'esprit doit perdurer au bénéfice de tous les Cheminots.

Dans un avenir désormais proche, face à l'éclatement de l'Entreprise en plusieurs Sociétés Anonymes, voire en filiales, la validation par **L'UNSA-Ferroviaire** du nouvel accord de gestion des ASC est un signe fort qui démontre qu'au-delà des volontés politiques prônant la concurrence à tout prix, les aspects sociaux demeurent un lien essentiel d'intégration des Cheminots.

**Pour l'UNSA-Ferroviaire, cet accord préserve les marqueurs
de chaque CSE, qui gardera le choix de sa stratégie sociale
à un niveau satisfaisant, acceptable et pertinent.**



DONNEZ PLUS D'ÉCHO SOCIAL A VOTRE VOIX !



autonome
positif
efficace